



Formulaire de participation - A NOUS RENVOYER POUR LE 14.02.2024

Informations personnelles (pour les organisateurs)

NOM : PRENOM :

Adresse :

Adresse de l'atelier (si différente) :

Téléphone ou GSM : E-mail :

Moins de 25 ans : oui – non / Si oui, participation gratuite

Nom de l'artiste invité :

Technique artistique :

Informations pour le dépliant

NOM D'ARTISTE (si différent) :

Téléphone ou GSM : E-mail :

VOS TECHNIQUES ARTISTIQUES (en 1 ligne maximum) :

.....

VOTRE PRÉSENTATION (en 3-4 lignes maximum – information pour la communication Web) :

.....

.....

.....

Joindre 3 photos de qualité en format .jpg représentatives de votre travail (horizontales – 300 DPI) par mail afin d'illustrer les documents de présentation, en précisant laquelle doit figurer sur le dépliant distribué dans les 3 communes.

*Je désire ouvrir mon atelier le samedi 18 mai *, dimanche 19 mai *, lundi 20 mai 2024 * de h à h (minimum de 14 à 19 heures). * barrez la mention inutile si vous désirez n'ouvrir que deux jours.*

Pour valider mon inscription :

✓ Je m'engage à verser la somme de 30 € (PAF) pour le 14 février 2024 sur le compte BE59 001294574326 du Foyer culturel de Chaudfontaine.

✓ Je m'engage à signer la charte de l'exposant au verso de cette page →

Signature :

CHARTRE DE L'EXPOSANT AU PARCOURS D'ARTISTES CHAUDFONTAINE – SPRIMONT – TROOZ

- Chaque exposant habitera ou aura son atelier dans une des **trois communes organisatrices**.
- Par **atelier**, on entend un espace aménagé par l'artiste pour accueillir le public à son domicile, ou à l'endroit où il travaille habituellement.
- Chaque artiste est libre de recevoir les visiteurs comme il le souhaite mais **aucune participation financière** ne peut être demandée.
- **Un artiste peut en inviter un autre** à exposer avec lui, même s'il n'habite pas une des trois communes. Dans ce cas, la personne extérieure sera signalée dans le dépliant par son nom et un pictogramme. Elle ne pourra pas exposer une œuvre à l'exposition collective.
- **NEW** : possibilité d'inscrire des « **collectivités d'artistes** » s'il s'agit d'ASBL et/ou d'institutions, sur demande auprès des organisateurs et sous réserve de conserver l'identité de l'événement. Les organisateurs se réservent le droit de statuer sur la participation.
- Pour participer au « Parcours d'Artistes », un artiste doit pouvoir juger son **travail suffisant en qualité et en quantité**, pour être soumis au jugement et à la critique d'un public averti.
- Un **droit de participation** sera dû par chaque artiste, afin de financer partiellement la réalisation des documents publicitaires. Ce droit s'élève à **30 €**, payables sur le compte **BE59 001294574326** du **Foyer culturel de Chaudfontaine**. Pour être admis à participer à la manifestation, l'artiste devra être en règle de paiement de l'année mais aussi des années précédentes. La **gratuité** est **accordée aux artistes de moins de 25 ans**. Votre paiement vaut confirmation de l'inscription.
- Chaque atelier sera **ouvert au minimum deux jours sur les trois** du week-end de la Pentecôte, de 14 à 19 heures minimum. Si l'artiste veut élargir les plages horaires, il doit le mentionner sur le formulaire d'inscription.
- Toute **publicité** individuelle devra impérativement **faire référence au « Parcours d'Artistes »**. Le nom de l'artiste ne sera pas plus important que le titre « Parcours d'Artistes ». Les supports de communication créés par les organisateurs restent le principal canal de communication.
- La vente des œuvres n'est pas interdite mais cela ne doit pas être le but principal de ces journées. Aussi n'y aura-t-il pas d'affichage ostensible de prix. L'artiste pourra cependant utiliser un tarif qu'il mettra à disposition des visiteurs.
- Chaque artiste s'occupe du **fléchage** de son atelier selon le respect des règles de signalisation du MET et veille à ce que toutes les affiches soient enlevées au plus tard 2 jours après la fin de la manifestation.
- Une **grille d'évaluation** de l'édition devra être complétée et rendue aux organisateurs à la fin de l'édition sous peine de sanction pour les années suivantes.

NOM :

PRÉNOM :

DATE :

SIGNATURE :